

## Note brève et synthétique BUDGET PRIMITIF 2024

### I. Le cadre général du budget primitif

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal de la Ville de Charnay-Lès-Mâcon et elle est disponible sur le site internet de la commune.

### II. Éléments de contexte et priorités du budget

De manière générale, suite au débat d'orientation budgétaire, le projet de budget 2024 sera marqué par **le maintien du niveau d'investissement** dans l'objectif, à la fois :

- De poursuivre des efforts d'investissements indispensables à l'entretien régulier du patrimoine (bâtiments, voiries) en priorisant la transition écologique et énergétique de la commune.
- D'améliorer la qualité du service public en s'adaptant à la population en augmentation.
- De conserver les équilibres financiers de la commune

### III. Le fonctionnement

Pour les charges à caractère général, sont convenues :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement liée à l'enjeu de rénovation énergétique des bâtiments municipaux.
- Des dépenses courantes tenant compte de l'inflation.
- Des subventions maintenues pour un soutien aux acteurs locaux.

Pour rappel,

- Les recettes de fonctionnement correspondent :
  - Aux prestations fournies à la population : concessions de cimetières, droits de place du marché, locations de salles et matériels, accueils périscolaires, accueil de loisirs, restauration scolaire, redevance résidence personnes âgées, saison culturelle et école de musique.

- Aux impôts locaux.
  - À la fiscalité indirecte.
  - Aux dotations versées par l'État.
  - Aux diverses subventions.
  - Et aux revenus des immeubles.
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées :
    - Des salaires du personnel municipal
    - De l'entretien et consommation des bâtiments communaux
    - Des achats de matières premières et fournitures
    - Des prestations de services effectuées
    - Des subventions versées aux associations
    - Des intérêts de la dette
    - Et des dotations aux provisions

Les recettes avec résultat reporté sont de 11 538 579 €. Elles diminuent de -5,7 % par rapport au compte administratif 2023.

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2023	Variation €	Variation %
Recettes réelles	8 836 023 €	9 076 055 €	- 240 032 €	-2,6%
Recettes d'ordre	200 000 €	163 721 €	36 279 €	22,2%
<i>Résultat reporté N-1</i>	<i>2 502 555 €</i>	<i>2 994 045 €</i>	<i>- 491 490 €</i>	<i>-16,4%</i>
<b>TOTAL recettes</b>	<b>11 538 578 €</b>	<b>12 233 820 €</b>	<b>- 695 242 €</b>	<b>-5,7%</b>
Dépenses réelles	7 772 751 €	7 390 975 €	381 776 €	5,2%
Dépenses d'ordre	1 270 000 €	441 291 €	828 709 €	NS
<b>Autofinancement N</b>	<b>2 495 827 €</b>	<b>4 401 555 €</b>	<b>- 1 905 728 €</b>	<b>-43,3%</b>
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>11 538 578 €</b>	<b>12 233 820 €</b>	<b>- 695 242 €</b>	<b>-5,7%</b>

L'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à rembourser le capital de la dette et à financer elle-même ses projets d'investissements. Pour le BP 2024, il est prévu un autofinancement de 2 495 828 €.

#### 1) Les principales recettes fonctionnement

FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2024	CA 2023	Variation €	Variation %
73 - Impôts et taxes	266 519 €	320 717 €	- 54 198 €	-16,9%
731 - Fiscalité locale	6 298 634 €	6 177 610 €	121 024 €	2,0%
74 - Dotations et participations	1 263 808 €	1 257 478 €	6 330 €	0,5%
70 - Produits services, domaine, ventes	698 000 €	720 043 €	- 22 043 €	-3,1%
75 - Autres produits de gestion courante	178 000 €	229 198 €	- 51 198 €	-22,3%
013 - Atténuations de charges	75 500 €	81 570 €	- 6 070 €	-7,4%
76 - Produits financiers	53 562 €	53 605 €	- 43 €	-0,1%
77 - Produits spécifiques	2 000 €	213 387 €	- 211 387 €	-99,1%
78 - Reprises sur amortissement et provisions	- €	22 446 €	- 22 446 €	-100,0%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>8 836 023 €</b>	<b>9 076 054 €</b>	<b>- 240 032 €</b>	<b>-2,6%</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>200 000 €</b>	<b>163 721 €</b>	<b>36 279 €</b>	<b>22,2%</b>
<b>Résultat reporté N-1</b>	<b>2 502 555 €</b>	<b>2 994 045 €</b>	<b>- 491 490 €</b>	<b>-16,4%</b>
<b>TOTAL recettes</b>	<b>11 538 578 €</b>	<b>12 233 820 €</b>	<b>- 695 242 €</b>	<b>-5,7%</b>

Le montant du chapitre 73 est minoré du fait d'une diminution des attributions de compensations versées par MBA pour les deux raisons suivantes :

- Augmentation de la contribution de la ville de Charnay-lès-Mâcon au budget de la petite enfance (+ 10,4 % soit 44 769 €) ; en effet, cette compensation fait l'objet d'une évaluation dérogatoire, en conséquence, elle n'est pas figée dans le temps mais évolue en fonction du nombre d'enfants charnaysiens inscrits dans les établissements communautaires. Entre 2022 et 2023, si le nombre d'enfants a baissé, le nombre d'heures a augmenté de 10 %.
- Augmentation de la contribution au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme (+ 34,5 % soit 9 428,80 €) en raison de la hausse du coût du service et de la hausse du nombre d'actes instruits.

Les produits de fiscalité locale (compte 731) incluent notamment les droits de mutation à titre onéreux ; ceux-ci sont anticipés à la baisse du fait du ralentissement du marché de l'immobilier (- 120 000 €). L'ensemble des produits restent attendus en hausse de 2 % (+ 121 024 €) du fait de la hausse des valeurs locatives appliquées par l'Etat (+3,9 % sur les bases).

Les produits de gestion courante diminuent (-51 198 €) du fait notamment d'événements récurrents non programmés en 2024 au domaine de Champgrenon.

Le chapitre 77 (produits spécifiques) est ramené à un niveau habituel après l'année 2023, exceptionnelle du fait de l'inscription d'avoirs conséquents sur les factures de fluides après une erreur de facturation de la part du fournisseur d'électricité.

## 2) Les principales dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2024	CA 2023	Variation €	Variation %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 813 232 €	4 662 729 €	150 503 €	3,2%
011 - Charges à caractère général	2 262 253 €	2 099 428 €	162 825 €	7,8%
65 - Autres charges de gestion courante	522 166 €	459 745 €	62 421 €	13,6%
66 - Charges financières	122 000 €	110 480 €	11 520 €	10,4%
014 - Atténuations de produits	10 400 €	44 912 €	- 34 512 €	-76,8%
68 - Dotations amortissements et provisions	29 000 €	2 622 €	26 378 €	NS
67 - Charges spécifiques	13 700 €	11 059 €	2 641 €	23,9%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>7 772 751 €</b>	<b>7 390 975 €</b>	<b>381 776 €</b>	<b>5,2%</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 270 000 €</b>	<b>441 291 €</b>	<b>828 709 €</b>	<b>NS</b>

<b>Autofinancement N</b>	<b>2 495 827 €</b>	<b>4 401 555 €</b>	<b>- 1 905 728 €</b>	<b>-43,3%</b>
--------------------------	--------------------	--------------------	----------------------	---------------

<b>TOTAL dépenses</b>	<b>11 538 578 €</b>	<b>12 233 820 €</b>	<b>- 695 242 €</b>	<b>-5,7%</b>
-----------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------

L'augmentation des dépenses de personnels est constituée pour l'essentiel des mesures nationales :

- L'impact en année pleine de la hausse du point de juillet 2023 : 59 808 €
- La revalorisation indiciaire de janvier 2024 : 40 530 €
- La revalorisation des bas de grille C et B : 7 331 €
- GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) : 3 500 €
- La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : 36 500 €

Les principales évolutions des charges à caractère général sont les suivantes :

- La situation particulière du compte 60612 (fourniture d'électricité) :  
Le compte 60612 totalise, en 2024, l'estimation de la consommation électrique à venir (241 000 €) et une estimation des factures restant à recevoir pour 2023 (84 000 €).
- Des combustibles attendus en hausse du fait d'un démarrage à 100 % de la chaudière bois du site de la mairie : + 13 014 €
- Versement à des organismes de formation : + 15 997 €
- Des frais prévisionnels d'honoraires d'avocat du fait de l'augmentation du nombre de contentieux, notamment en urbanisme : + 12 660 €
- Des travaux de maintenance à + 8 225 €
- Un nouveau marché d'assurances : + 7 241 € ; si ce nouveau marché de 3 ans a un coût plus élevé que le précédent, il s'avère plus avantageux : il contient des franchises nettement inférieures (celle relative aux dommages aux biens passe ainsi de 15 000 € à 1 000 €).
- Des augmentations diverses liées à l'inflation : alimentation (+ 3 849 €), produits d'entretiens (+ 2 000 €).

Les autres charges de gestion courante augmentent pour l'essentiel :

- Du fait des hausses imprévisibles au moment du contrat du coût des matières premières faisant suite à la guerre en Ukraine, une indemnité prévue par l'article L6 du code de la commande publique et l'instruction gouvernementale du 22 septembre 2022 concernant le marché public de l'aménagement de route de Davayé est chiffrée à 25 000 €.

Les écritures d'ordre (non budgétaires) augmentent de 828 709 € du fait d'une régularisation progressive de la dotation aux amortissements sur la base d'un inventaire des actifs en cours liée à la mise en place de la M57.

### 3) La fiscalité

Les taux votés sont les suivants, ils sont maintenus pour 2023.

Taxes directes locales	Taux 2023	Proposition taux 2024
<b>Foncier bâti</b>	47.02 %	47.02 %
<b>Foncier non bâti</b>	53.55 %	53.55 %
<b>Taxe d'habitation résidences secondaires</b>	13.68 %	13.68 %

## IV. Les investissements

Ce budget sert à financer toutes les dépenses qui ont vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité. Il s'agit donc principalement de dépenses d'équipements et de travaux.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, informatique, véhicules, biens immobiliers, études et travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : elles sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissement et les emprunts.

Les recettes d'investissement représentent un montant de 10 226 092 € dont 6 024 230 € de recettes réelles.

Investissement	BP 2024
Recettes réelles	6 024 230 €
Reste à réaliser	427 034 €
Recettes d'ordre	1 279 000 €
Autofinancement reporté N	2 495 827 €
<b>TOTAL recettes</b>	<b>10 226 091 €</b>
Dépenses réelles	7 691 058 €
Reste à réaliser	375 041 €
Dépenses d'ordre	209 000 €
<i>Solde invest. reporté N-1</i>	<i>1 950 993 €</i>
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>10 226 091 €</b>

- Les destinations des dépenses d'investissement sont les suivantes.

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2024	CA 2023	Variation €	Variation %
TRAVAUX BATIMENT	3 860 649 €	1 216 365 €	2 644 284 €	217,4%
FINANCES	4 015 409 €	2 684 012 €	1 331 398 €	49,6%
VOIRIE	1 585 959 €	1 020 911 €	565 048 €	55,3%
INFORMATIQUE	98 732 €	90 664 €	8 068 €	8,9%
URBANISME - FONCIER	145 000 €	402 292 €	- 257 292 €	-64,0%
PARC AUTOS	50 041 €	11 096 €	38 945 €	351,0%
ESPACES VERTS	49 800 €	50 272 €	- 472 €	-0,9%
COMMUNICATION	30 000 €	16 279 €	13 721 €	84,3%
SPL	10 000 €	- €	10 000 €	
POL - POLICE MUNICIPALE	4 500 €	4 082 €	418 €	10,3%
PREVENTION	960 €	2 176 €	- 1 216 €	-55,9%
MANIFESTATIONS	- €	7 079 €	- 7 079 €	-100,0%
<b>Total général</b>	<b>9 851 050 €</b>	<b>5 505 228 €</b>	<b>4 345 823 €</b>	<b>78,9%</b>

- Les travaux de bâtiments concernent la rénovation du COSEC, les études pour l'Espace de la Verchère, l'extension de la maison Genetier pour 3 313 000 €.
- Les écritures « finances » pour une valeur de 4 015 409 € comprennent pour l'essentiel le solde d'exécution reporté de 1 950 993 € destiné au solde des travaux énergétiques (éclairage public et écoles). Sont également inclus l'annuité en capital de la dette (848 000 €), les écritures financières d'équilibre.
- Le réaménagement de la rue des Petits Champs est pris en compte pour 1 050 000 €.
- Divers investissements courants sont répartis sur plusieurs lignes pour un total de 841 300 € dont :
  - Des travaux de voiries divers (dont l'entretien d'allées du cimetière et la création d'un nouveau point d'apport volontaire enterré)
  - L'implantation d'abris vélos sur 3 sites (38 000 €)
  - Des interventions foncières pour 145 000 € (dont la création d'un îlot de fraîcheur à la nouvelle Coupée et les études préalables à la révision du PLU)

- Des travaux dans les écoles et les périscolaires pour 102 200 € (dont la création d'une nouvelle classe)
- Divers travaux d'entretien des bâtiments pour 152 700 € (éclairage des courts de tennis intérieur, entretien de la toiture du boulodrome)
- Climatisation d'une salle à la RPA, du dortoir de l'accueil de loisir et d'une salle au foyer de l'amitié (28 600 €)
- Des projets relatifs aux espaces verts (hors îlot de fraîcheur de la nouvelle Coupée) pour 72 800 € (dont le renouvellement d'un girobroyeur), etc.

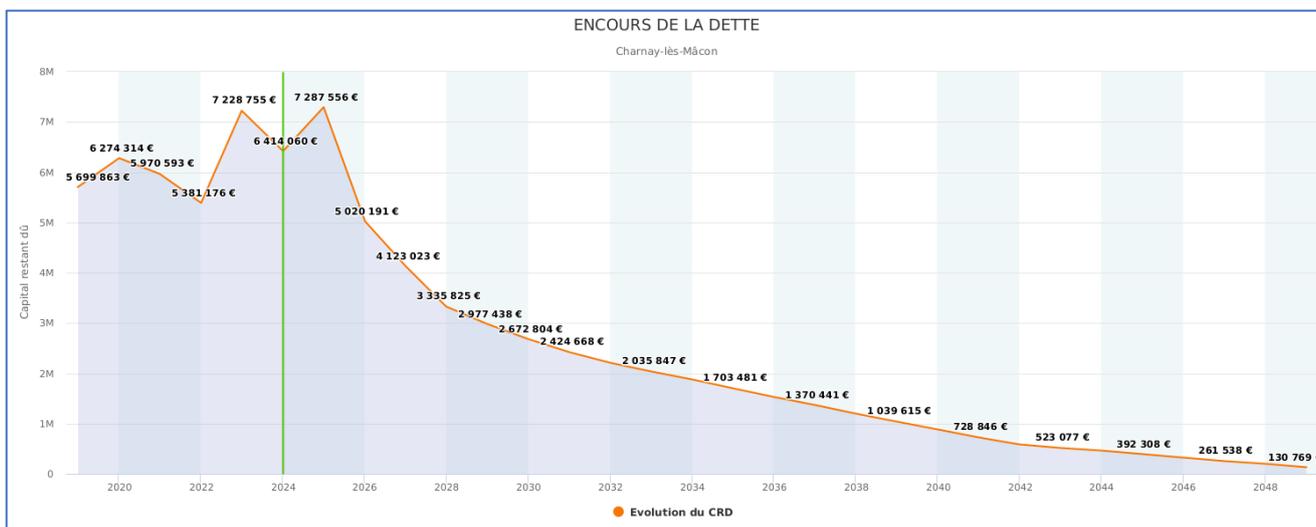
▪ Les principales recettes d'investissement :

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2024	CA 2023	Variation €	Variation %
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 495 827 €	- €	2 495 828 €	NS
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 270 000 €	441 291 €	828 709 €	188%
041 - Opérations patrimoniales	9 000 €	8 722 €	278 €	3%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 866 140 €	711 562 €	2 154 578 €	303%
13 - Subventions d'investissement	110 000 €	2 284 609 €	- 2 174 609 €	-95%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 700 000 €	- €	2 700 000 €	NS
458202 - Rue A. Paré	117 988 €	105 744 €	12 244 €	12%
458203 - Travaux route de Davaye	230 102 €	2 308 €	227 794 €	NS
<b>Total général</b>	<b>9 799 057 €</b>	<b>3 554 235 €</b>	<b>6 244 823 €</b>	<b>176%</b>

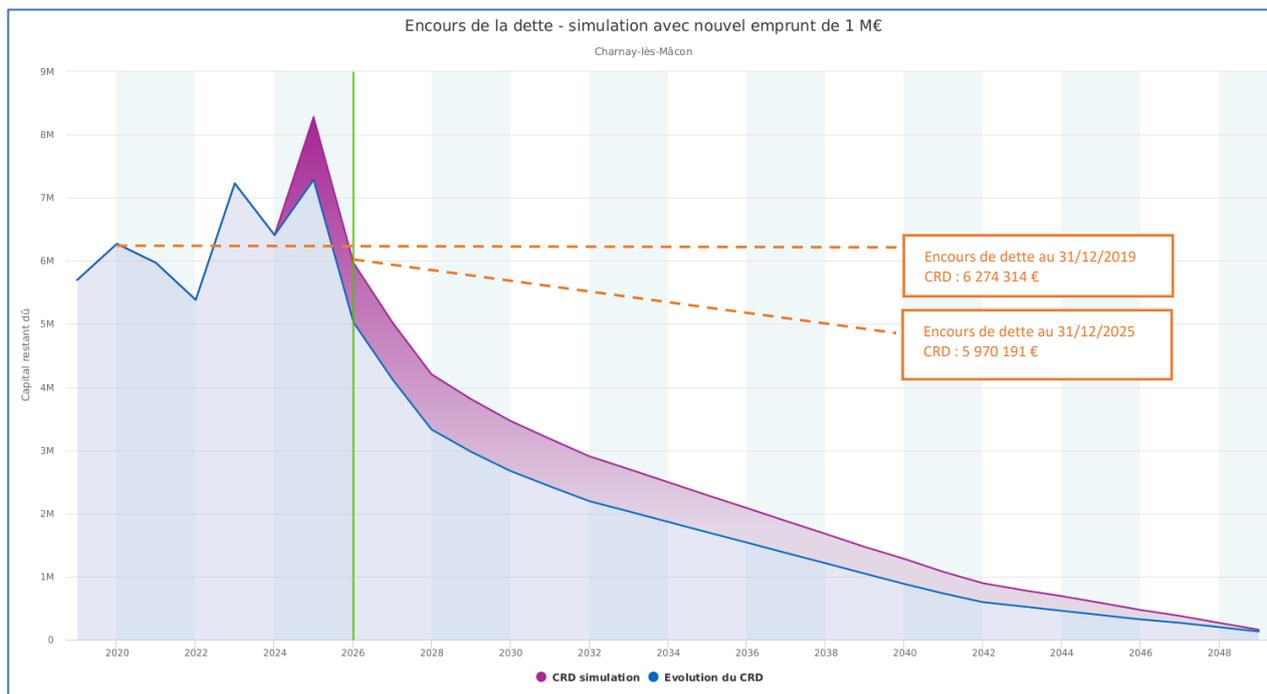
- Proviennent du FCTVA perçu pour les travaux de rénovation énergétique à hauteur de 877 140 €.
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 898 999 € au compte 1068.
- Les opérations d'ordre entre sections concernant les immobilisations.
- Des emprunts, dont l'emprunt de 1.7M€ contracté en décembre 2022 et une prévision d'emprunt de 1 M€ pour la réfection de la rue des Petits Champs

## V. La dette

Au 31/12/2024, sans l'emprunt prévisionnel de 1M€, l'encours est de 7 287 556 € en hausse par rapport au CA 2023 suite à l'encaissement de l'emprunt de 1.7 M€ contracté fin 2022.



Profil de la dette avec nouvel emprunt de 1 M€.



La commune compte 21 emprunts. Leur durée de vie résiduelle est de 24,7 années et la durée de vie résiduelle moyenne est 6,4 années.

Au 31/12/2024, 96 % de l'encours de dette sera à taux fixe ; 3 % à taux variable, et 1% en taux structuré.

L'encours de dette au 31/12/2025 sera inférieur à celui du 31/12/2019.

## VI. Quelques ratios et données

### 1) La capacité de désendettement et le taux d'endettement

On constate une diminution prévue de l'épargne brute et une stabilité des recettes de fonctionnement.

Ce constat nous permet d'afficher une capacité de désendettement de 7.6 années et un taux d'endettement de 94 %. Cependant, un emprunt relais de 1.4 M€ prend fin en 2025.

Capacité de désendettement	CA 2023	BP 2024
Encours de dette au 31/12 (a)	6 414 060 €	8 277 556 €
Epargne brute (b)	1 664 225 €	1 092 272 €
<b>Capacité de désendettement = (a)/(b)</b>	<b>3,9</b>	<b>7,6</b>

Taux d'endettement	CA 2023	BP 2024
Encours de dette (a)	6 414 060 €	8 277 556 €
Recettes réelles de fonctionnement (b)	8 786 617 €	8 791 939 €
<b>Taux d'endettement = (a)/(b)</b>	<b>73%</b>	<b>94%</b>

### 2) L'autofinancement

Une diminution de l'épargne de gestion est attendue par rapport à 2023. Le BP 2024 prévoit une épargne de gestion de 1 183 888 €.

On s'attend également une baisse de l'épargne brute. Le CA 2023 affiche un ratio de 1 664 255 € alors que le BP 2024 prévoit une épargne brute de 1 092 272 €.

Capacité d'autofinancement	CA 2023	BP 2024
Epargne de gestion	1 519 803 €	1 183 888 €
Epargne brute	1 664 255 €	1 092 272 €
Epargne nette	849 560 €	244 272 €

3) Le personnel communal (1<sup>er</sup> janvier 2024)

Filière au 1er janvier 2024	Nb de postes votés en ETP	Nb d'emplois pourvus en ETP	Nb de postes vacants en ETP	Nb de fonctionnaires en ETP	Nb de contractuels en ETP
DGS	1	1	0	1	0
Administrative	28	22,4	5,6	18,8	3,6
Animation	21,58	21,19	0,40	12,40	8,79
Culturelle	6,63	6,63	0	3,96	2,67
Police	3	3	0	3	0
Sociale	10,72	10,72	0	9,78	0,94
Technique	35,79	32,79	3	25,71	7,08
<b>Total</b>	<b>106,72</b>	<b>97,73</b>	<b>9,00</b>	<b>74,65</b>	<b>23,08</b>

NB : au compte administratif, le total est de 105,72 parce que, réglementairement, il ne comprend pas la ligne des emplois fonctionnels, à savoir l'emploi de DGS pour notre commune